

RAPPORT N°01/4-41
du Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE

- Administrateur hors classe

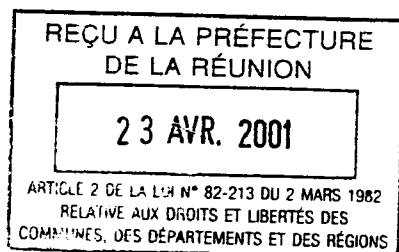
Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création du poste suivant au tableau des effectifs :

- 1 poste d'Administrateur hors classe.

Les crédits nécessaires seront prévus au Chapitre 012 / Article 6411 du Budget Principal 2001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N°01/4-41
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 12 avril 2001**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE**

- Administrateur hors classe

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°01/4-41 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

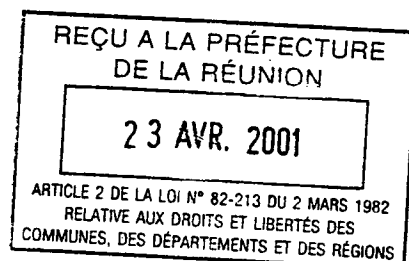
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création d'un poste d'Administrateur hors classe à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le **20 AVR. 2001**

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



Handwritten signature of René-Paul Victoria over the official seal.